

①②

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

②① Numéro de dépôt: 84420099.8

⑤① Int. Cl.³: **A 41 D 1/02**

②② Date de dépôt: 08.06.84

③① Priorité: 09.06.83 FR 8309776

⑦① Demandeur: **Zilli, Théophile, Lieudit "Bel Air",**
F-38200 Villette de Vienne (FR)

④③ Date de publication de la demande: 19.12.84
Bulletin 84/51

⑦② Inventeur: **Zilli, Théophile, Lieudit "Bel Air",**
F-38200 Villette de Vienne (FR)

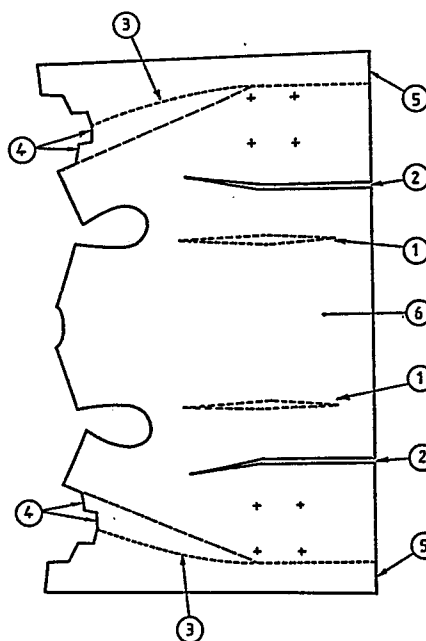
⑧④ Etats contractants désignés: **AT BE CH DE FR GB IT LI**
LU NL SE

⑦④ Mandataire: **Maureau, Philippe et al, Cabinet Germain &**
Maureau Le Britannia - Tour C 20, bd Eugène Déruelle
Boîte Postale 3011, F-69392 Lyon Cédex 03 (FR)

⑤④ **Procédé de confection d'un veston.**

⑤⑦ Procédé de confection d'un veston de type droit ou croisé, dans lequel le corps du veston est réalisé à partir d'une pièce unique (6) de tissu ou de peau, comportant des pinces coupées (2) ou non coupées (1).

Selon l'invention, ce procédé consiste à ménager, sur les bords latéraux de la pièce, deux parties (5) formant les parmentures, à replier ces parties contre la pièce principale, et à les solidariser à celle-ci par des coutures en fourreau, en vue de la formation des revers et des devants.



PROCEDE DE CONFECTION D'UN VESTON

La présente invention concerne un procédé de confection d'un veston permettant de faire des économies sur le métrage nécessaire à la coupe et sur le nombre d'opérations de coupe et de montage.

5 Généralement, un veston comporte principalement quatre paires (droite et gauche) de pièces de tissu pour constituer le corps (dos, côtés, devants, parmentures), deux paires de pièces de tissu pour constituer les manches, et un col. Pour assembler les différentes pièces du corps, on fait une couture au milieu du dos, une couture sur chaque
10 côté, une pince de poitrine sur chaque devant et une couture d'assemblage de la parmenture. Les manches sont constituées par l'assemblage de deux morceaux par deux coutures : la couture de saignée et la couture du coude. Le col est constitué par un assemblage de toile, feutre et tissu .

15 La coupe d'un veston à carreaux, ou ayant des motifs horizontaux, comporte des opérations supplémentaires. Les motifs devant être accordés entre les différentes pièces, on procède aux opérations suivantes : réglage des parmentures, des poches et des manches. Les vestons sont coupés en matelas et les réglages sont effectués de façon unitaire,
20 d'où une opération d'étiquetage des éléments d'un même veston et des opérations de tri pour répartir les pièces sur les différents postes spécialisés.

Les vestons non doublés ou doublés mi-corps ont des coutures visibles et, de ce fait, demandent des opérations supplémentaires pour
25 l'esthétique.

Le brevet français n° 1 405 234 décrit un procédé de coupe dans lequel le corps, à l'exception des parmentures, est réalisé en une seule pièce sans coutures ; cependant, un veston ayant une telle coupe sans pinces n'a pas une ligne traditionnelle et n'est pas esthétique.

30 Le brevet US 1 646 274 décrit un procédé de réalisation d'un veston à partir d'une pièce formant la partie centrale du corps dans laquelle sont ménagées des pinces. Toutefois, sur cette pièce doivent être fixées les parmentures formant les revers et les devants du vêtement.

35 La présente invention vise à remédier à ces inconvénients.

A cet effet, le procédé de confection qu'elle concerne dans lequel le corps du veston est réalisé à partir d'une pièce unique de

tissu ou de peau, comportant des pinces coupées ou non coupées, consiste à ménager, sur les bords latéraux de la pièce, deux parties formant les parmentures, à replier ces parties contre la pièce principale et à les solidariser à celle-ci par des coutures en fourreau en vue de la
5 formation des revers et des devants.

Cette technique permet de réaliser un veston par assemblage d'un minimum de morceaux de tissu et donc avec un minimum de coutures.

Il en résulte donc une économie de main-d'oeuvre, et une
10 économie de tissu importante, notamment dans le cas de vestons à carreaux ou à motifs horizontaux, dans lesquels le procédé supprime les nombreux réglages nécessaires pour accorder les carreaux ou les motifs horizontaux ainsi que les opérations de tri qui en découlent.

En outre, compte tenu du nombre très limité des coutures
15 mises en oeuvre pour la réalisation du veston, ce procédé permet de supprimer les opérations supplémentaires sur les vestons non doublés ou doublés à mi-corps, tout en bénéficiant d'une bonne finition de l'intérieur du vêtement.

En ce qui concerne la présentation extérieure du vêtement,
20 elle est excellente même lorsque celui-ci est réalisé en un tissu très léger, compte tenu de la technique selon laquelle sont réalisées les parmentures.

De toute façon, l'invention sera bien comprise à l'aide de la description qui suit, en référence au dessin schématique annexé représentant, à titre d'exemples non limitatifs, deux formes d'exécution
25 de ce veston :

Figure 1 est une vue à plat de la pièce destinée à former le corps d'un veston croisé ;

Figure 2 est une vue à plat de la pièce destinée à former
30 le corps d'un veston de type droit ;

Figure 3 est une vue à plat d'une pièce destinée à former une manche d'un veston adaptable sur les corps de figures 1 ou 2 ;

Figure 4 est une vue à plat de la pièce destinée à former le col d'un veston adaptable sur le corps représenté aux figures 1 ou
35 2.

La figure 1 du dessin représente une pièce de tissu (6) à plat, destinée à former le corps d'un veston croisé. Au niveau de ses deux

bords latéraux, cette pièce de tissu comporte deux parties (5). Il est à noter que le bord de la pièce (6) correspondant au bord inférieur du vêtement est rectiligne, de même que les bords extérieurs des deux parties (5) formant parmentures, qui sont perpendiculaires au bord inférieur précité.

La pièce de tissu (6) comprend des découpes correspondant à l'encolure, aux emmanchures, ainsi que des découpes (4) correspondant à la partie supérieure du col. En outre, la pièce (6) présente des pinces qui peuvent être non coupées, comme les pinces (1) ou coupées comme les pinces (2). Pour former le corps, il est procédé à la couture des pinces (1) et (2), et les parties (5) étant entoilées de façon classique, sont repliées selon la ligne (3) et cousues en fourreau permettant d'obtenir les revers, les devants et de réaliser le préformage de l'ourlet du bas du veston.

Il est à noter que, pour réaliser un veston avec une fente au milieu du dos, il est procédé à une couture dans la zone de la pièce correspondant au milieu du dos. Pour réaliser un veston avec deux fentes latérales, les pinces (1) sont supprimées et des coutures sont ménagées à leur place. Il est également possible de supprimer les pinces (1) et d'équiper le corps du veston d'une martingale apparente, ou d'un élastique intérieur permettant d'absorber l'ampleur du tissu.

Si le veston est réalisé dans un tissu à carreaux ou à motifs horizontaux, le bas du patron, qui forme une ligne droite, est disposé suivant une référence du motif horizontal.

La pièce (10), destinée à la réalisation du corps d'un veston de type droit, ne diffère de celle (6) décrite précédemment qu'au niveau de la forme des parties latérales formant parmentures, dans lesquelles sont ménagées des pinces transversales (7).

En outre, il est montré sur la figure 2 que la pièce (10) peut être associée à des pièces (8) destinées à former des poches plaquées dont un des bords est pris dans une couture de la pince (2). Cette dernière technique peut, bien entendu, tout aussi bien être appliquée à la pièce (6) destinée à former un veston croisé.

Pour réaliser un veston non doublé, ou doublé à mi-corps, de type croisé ou droit, il est procédé comme précédemment, mais les pinces (1) et (2) ne sont pas coupées, mais seulement pointées, cousues et couchées. Le doublage partiel de la veste est alors effectué

de façon classique.

La figure 3 représente une pièce (12) à partir de laquelle est réalisée une manche. Après avoir été repliée sur elle-même, cette manche est fermée par deux coutures reliant, d'une part, les deux bords
5 de grande longueur et, d'autre part, les deux bords délimitant une fente en V.

Il est à noter que, dans le cas de la réalisation d'un veston, à motifs géométriques, il est possible de repérer ceux-ci à l'aide de lignes, respectivement (9) sur la pièce (10) de figure 2 et (11) sur la
10 pièce (12) de figure 3, en coupant la pièce (12) après positionnement de la ligne (11) sur le même motif que la ligne (9).

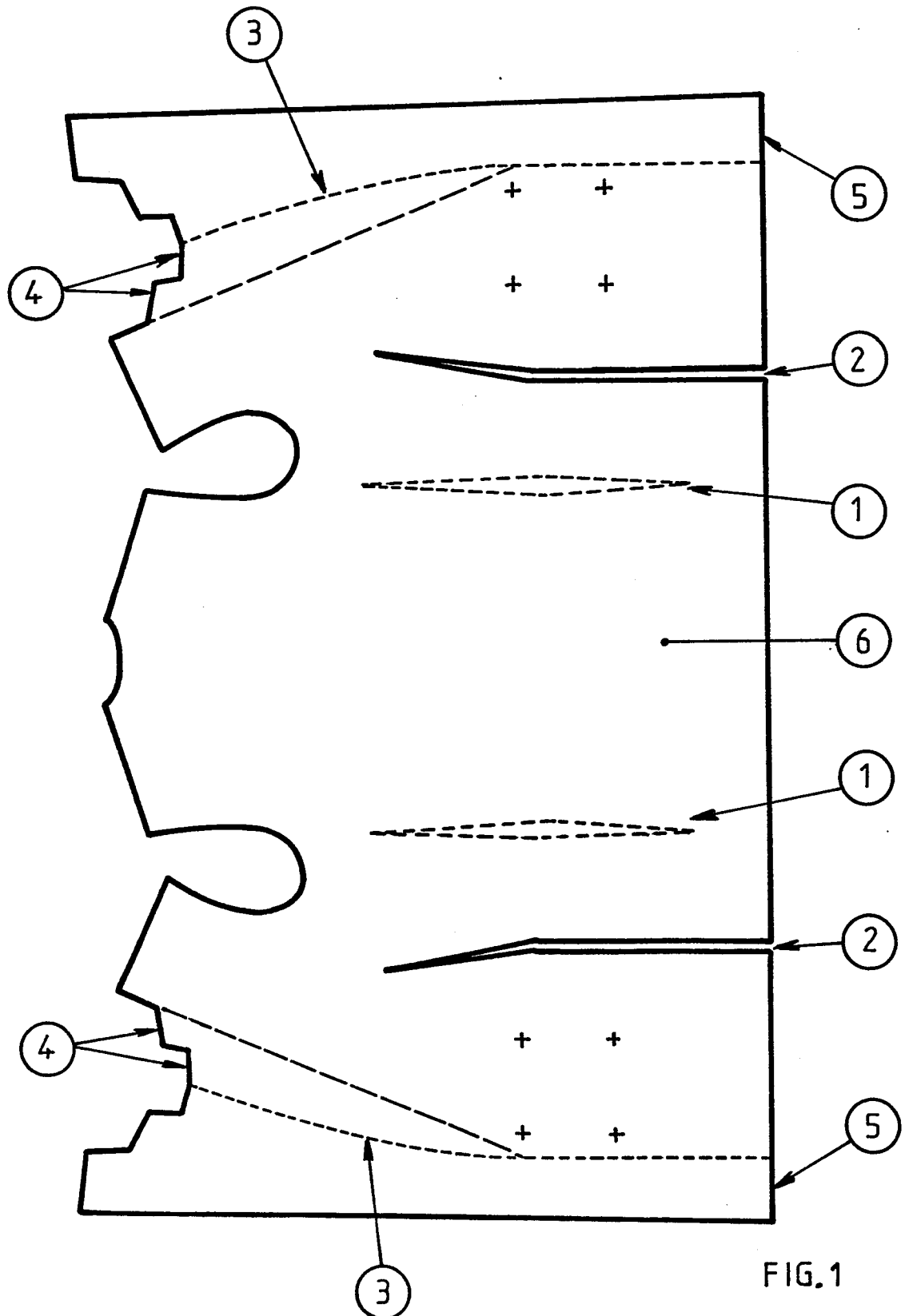
Pour sa part, le col est réalisé en une seule pièce (15) qui, après entoilage, est pliée suivant la ligne (13) et fermée par une couture en fourreau au niveau des deux bords d'extrémités (14). Le montage
15 du col est effectué après l'assemblage des épaules, par une couture au niveau de l'encolure, dos et devant.

Comme il ressort de ce qui précède, l'invention apporte une grande amélioration à la technique existante en fournissant un procédé de fabrication d'un veston économique, simple de mise en oeuvre et
20 fournissant d'excellents résultats puisqu'évitant au maximum les erreurs d'appréciation de l'opérateur.

REVENDICATIONS

1. - Procédé de confection d'un veston de type droit ou croisé, dans lequel le corps du veston est réalisé à partir d'une pièce unique (6, 10) de tissu ou de peau comportant des pinces coupées (2) ou non coupées (1), caractérisé en ce qu'il consiste à ménager, sur les bords latéraux de la pièce, deux parties (5) formant les parmentures, à replier ces parties contre la pièce principale, et à les solidariser à celle-ci par des coutures en fourreau, en vue de la formation des revers et des devants.
2. - Procédé de confection d'un veston selon la revendication 1, caractérisé en ce que, dans le cas de la réalisation d'un veston de type droit, il consiste à ménager dans chaque partie formant parmenture, au moins une pince transversale (7).
3. - Procédé de confection d'un veston selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce qu'il consiste à découper le bord de la pièce unique (6, 10) formant le corps du veston selon une ligne droite, sur toute la largeur de la partie ne comportant pas les parties latérales formant les parmentures.
4. - Procédé de confection d'un veston selon l'une quelconque des revendications 1 et 3, caractérisé en ce que, dans le cas de la réalisation d'un veston de type croisé, il consiste à découper le bord extérieur de chaque partie latérale (5) selon une ligne droite perpendiculaire à la ligne droite formant le bord inférieur du corps du veston.
5. - Procédé de confection d'un veston selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce qu'il consiste à réaliser une couture dans la partie centrale de la pièce principale correspondant au milieu du dos, afin de ménager une fente.
6. - Procédé de confection d'un veston selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce qu'il consiste à réaliser deux coutures symétriques par rapport à l'axe longitudinal du dos, afin de ménager deux fentes latérales.
7. - Procédé de confection d'un veston selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que, dans le cas où le veston comporte des poches plaquées (8), il consiste à fixer un bord de chaque poche dans la couture d'une pince de côté (2).

0128844



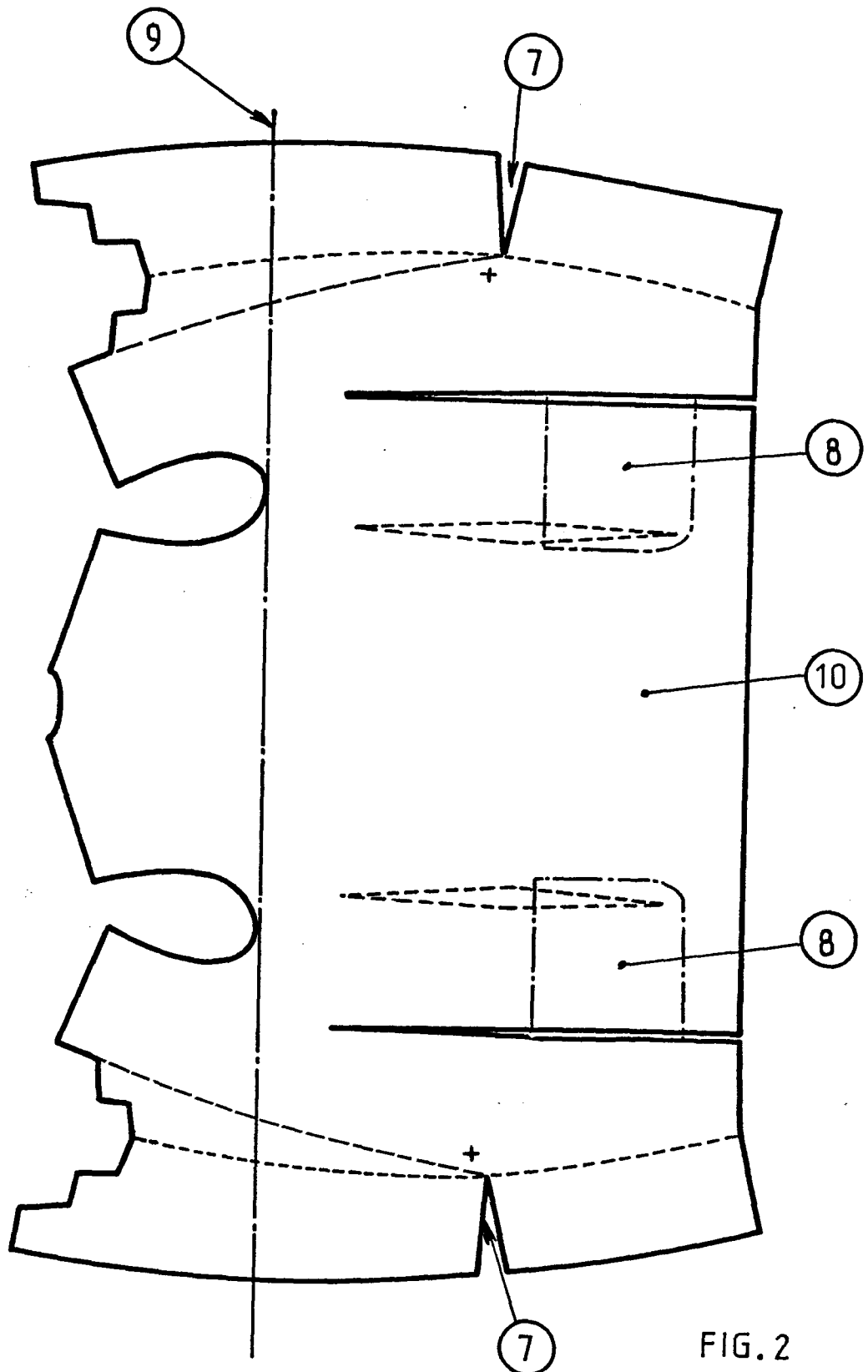


FIG. 2

0128844

